

BUSARD SAINT-MARTIN

Circus cyaneus

Code Natura 2000 : A082

Statut de protection

Protégé en France

Annexe I Directive « Oiseaux »

Annexe II Convention de Berne

Annexe II Convention de Bonn

Annexe II Convention de Washington

Annexe A Règlement CEE / CITES

En Champagne

Comptage 2007 :

Environ 8 couples

Habitats :

**Cultures (blé, orge d'hiver)
et milieu ouvert bas**



Photo 2 (Sophie REVERDIAU, 2008)

Statut : Nicheur (pour certains individus),
hivernant (pour d'autres individus)

Présence :

Pour les individus présents l'hiver

Date d'arrivée : septembre

Dates de départ : février

Pour les individus présents l'été

Date d'arrivée : mars

Dates d'envol des jeunes : mi-juillet à début
août

Dates de départ : de fin août à début octobre

Description de l'espèce

Rapace de taille moyenne, le Busard Saint-Martin mesure près de 50 cm de long pour une envergure d'environ 1,10 m. Le **mâle** est gris clair sur le dessus et son ventre est blanc. En vol, on remarque la pointe noire de ses ailes et une tache blanche typique au croupion. La **femelle** est brune avec le croupion blanc et sensiblement plus grande que le mâle (390 g à 710 g contre 300 à 400 g pour le mâle). Contrairement au Busard cendré, la population française est migratrice partielle. Par contre, les populations d'Europe centrale et de l'est viennent hiverner en France et en Espagne. Son vol de planeur et ses déplacements chaloupés, sur de grandes superficies et à faible hauteur, le rendent très facile à caractériser.

Biologie / écologie

De retour sur les sites de nidification en avril pour les populations nordiques, les couples se reforment dès le mois de mars dans la partie sud de leur aire de répartition (cas de la Champagne). Ce n'est pourtant que fin avril que la femelle déposera au sol la ponte composée de 4 à 6 œufs. Trente jours sont nécessaires à l'incubation et il faudra encore 32 à 36 jours aux jeunes avant de quitter le nid entre la mi-juillet et début août.

Mâles et femelles peuvent commencer à se reproduire à l'âge d'un an. A ce stade, les mâles arborent encore leur plumage juvénile semblable à celui des femelles. En France, les busards Saint-Martin sont essentiellement monogames alors que dans certaines populations européennes (Ecosse), un mâle peut monopoliser 2 à 6 femelles. Les couples sont facilement identifiables en vol, lors des échanges de proies. La localisation des nids est ainsi facilitée en suivant le trajet de la femelle.

La réussite de la reproduction du Busard Saint-Martin est liée à deux facteurs indépendants. **L'abondance de nourriture** conduit au déclenchement de la reproduction surtout chez les jeunes couples, mais conditionne également la taille de la ponte ainsi que les chances de réussite de l'élevage complet de la nichée. Le Busard Saint-Martin est un prédateur opportuniste et sa taille lui permet de capturer un large éventail de proies allant du lombric jusqu'au pigeon. Son régime alimentaire est constitué de campagnols et autres micro-mammifères, d'oiseaux terrestres, et dans une moindre mesure de reptiles et d'insectes. Néanmoins, c'est surtout l'abondance de ces micro-mammifères comme le campagnol des champs qui conduit à la réussite de la reproduction puisque au moins 2/3 des proies apportées au nid appartiennent à cette espèce dans notre région (THIOLLAY J.M., BRETAGNOLLE V., 2004).

La destruction accidentelle des nichées induite par la moisson précoce des céréales d'hiver, en particulier l'orge d'hiver, influe fortement sur la réussite de la reproduction. Ainsi, la production de jeunes est d'environ 3 pour les couples ayant réussi mais le nombre de couples qui échoue est généralement compris entre 30 et 45%, ce qui réduit parfois de moitié la production moyenne des couples nicheurs (THIOLLAY J.M., BRETAGNOLLE V., 2004).

Une fois la période de reproduction passée, les oiseaux se préparent à la migration (pour les migrateurs) qui débute fin août et culmine au début du mois d'octobre. Enfin, une des particularités du Busard Saint-Martin est de se rassembler en dortoirs (comme le Busard cendré). Ainsi, on peut parfois observer à la tombée de la nuit des concentrations de plusieurs dizaines d'individus dans une même parcelle, généralement couverte d'une végétation assez haute.

Distribution et effectifs

Europe de l'ouest : 12 000 à 19 000 couples (d'après Birdlife 2004 / hors Russie).

France : la population constituerait plus de la moitié (60-65 %) de la population de l'Europe de l'ouest, soit une fourchette comprise entre 7 800 et 11 200 couples français (enquête « Rapaces 2000 »).

Région Centre : la population est estimée à 1 500 à 2 200 couples (soit 19% de la population française). C'est la première région de France pour cette espèce. Les experts s'accordent à dire qu'un transfert important dans l'occupation des milieux s'est probablement opéré dans les années 90. On peut émettre l'hypothèse que l'apparition des jachères à cette époque dans les plaines céréalières du centre a contribué à rendre ces plaines cultivées plus attrayantes et surtout plus productives en proies pour cette espèce, alors qu'en parallèle les milieux originels des busards (landes, zones humides) étaient en forte régression. Cette hypothèse semble assez conforme aux travaux menés dans le Loir-et-cher où des comptages de busards réalisés en 1987, 1990 et 1995 sur 21 500 hectares dans la région agricole de la Petite Beauce, font état d'une augmentation des effectifs surtout entre 1987 et 1992. Ainsi, en Petite Beauce, alors que l'on recensait 1,5 à 1,8 busards aux 1 000 hectares en 1987, on en comptait 3,1 à 3,6 pour 1 000 hectares en 1990.

ZPS Champagne : le nombre de couples de busards Saint-Martin est de 8 couples recensés en 2007 sur les plus de 9 000 ha prospectés (5 800 hectares sur le secteur nord-est et 3 400 hectares sur le secteur sud-ouest). Ainsi, la densité de couples de busards Saint-Martin, observés dans la ZPS Champagne est de 1 couple pour 1 000 hectares (ce qui est un peu supérieur à l'estimation statistique de l'enquête « Rapaces 2000 » qui définit plutôt une densité probable de 0,8 couple pour 1 000 hectares dans ce secteur). Il faut retenir que la densité pour cette même espèce passe aussi du simple au double du secteur sud-ouest au secteur nord-est.

Habitats

Habitat de nidification

Exigence : assez variable, moins sélectif que le Busard cendré (et donc moins vulnérable à la destruction des nichées lors des moissons). Végétation haute (1 à 3 m environ), sur sol sec à moyennement humide. Végétation herbacée essentiellement mais aussi arbustive ou arborée basse (jeunes plantations, fourrés).

Habitat d'origine : phragmitaies, cariçaies (« rouches »), landes à bruyères ou à ajoncs, fourrés, régénérations forestières.

Habitat de substitution en Champagne : essentiellement les cultures de blé et d'orge d'hiver (12).

Habitat de chasse

Terrain de chasse au printemps et été : milieux ouverts à végétation relativement basse : jachères (2), cultures (1), prairies (3)...

Terrain de chasse en hiver : labours, éteules (11), cultures d'hiver (12).

Habitat d'hivernage

Sans exigences particulières autres que les terrains de chasse précédemment décrits.

Menaces

Le Busard Saint-Martin s'est bien adapté aux zones de cultures céréalières qui ne sont pas son milieu d'origine. Cependant, ces dernières années, avec l'évolution des techniques agricoles, de nombreux couples voient la destruction de leur nichée avant l'envol.

Il existe deux grandes menaces pour le Busard cendré :

- risque de destruction des nichées lors des moissons ;
- manque de disponibilités alimentaires.

Mesures de gestion favorables à l'espèce

La protection des sites de nidification du Busard Saint-Martin est assez ardue.

En Champagne, où l'espèce niche dans les céréales d'hiver, le **suivi des sites de nidification et la création d'îlots non moissonnés autour des nids** est nécessaire pour permettre aux nicheurs de mener à bien leur couvée. En effet, en l'absence d'un retour à des moissons plus tardives (autour de la mi-juillet voire à la fin juillet), seule la détection des nids et la surveillance du développement des poussins, couplée à leur sauvegarde par la conservation d' « îlots » non moissonnés, peuvent conduire les couples à mener à bien leurs nichées. Avec un printemps et un début d'été pluvieux, ce sont les conditions météorologiques exceptionnelles qui peuvent parfois se substituer aux mesures de sauvetage des nids, comme cela a été le cas en 2007.

Si les cultures de blé et d'orge d'hiver sont nombreuses sur l'ensemble de la ZPS, certaines zones de chasse favorables comme les pelouses calcicoles et les jachères ne sont pas réparties de façon homogène entre les deux secteurs nord-est et sud-ouest. Là encore, le secteur sud-ouest apparaît dans un état de conservation moins favorable que le secteur nord-est. La bonne reproduction de cette espèce, qui passe par l'abondance de proies (surtout les micro-mammifères), est conditionnée par la présence d'un minimum de zones de chasse favorables. En l'absence de pelouses calcicoles naturelles en assez grand nombre, c'est sur le **maintien des jachères (ou surfaces similaires)** que doivent s'appuyer les mesures de conservation de cette espèce. Les chemins enherbés et les fossés ainsi que leurs bordures de champs constituent des zones de chasse secondaires intéressantes.

